

Les plus gros jackpots enregistrés en 2021

Si l'année 2021, marquée par la crise sanitaire, a été globalement morose, elle a quand même offert quelques raisons de se réjouir à de chanceux joueurs.

On a bien payé cette année ! » C'est l'expression consacrée dans le monde des casinos lorsqu'un jackpot tombe. Et il y en a eu plusieurs en 2021. En dépit d'une exploitation marquée par la crise sanitaire. Les salles de jeu n'ont rouvert qu'en mai. Et d'emblée, le plus gros gain de l'année a été enregistré : 80 000 euros remportés au casino de **Beaulieu-sur-Mer**. Cet établissement a également distribué un joli jackpot, il y a quelques semaines à peine. Un joueur a remporté 48 000 euros fin novembre en misant l'un des plus petits enjeux possible, puisqu'il jouait à 38 centimes le coup !

40 799 euros pour un touriste qui n'avait jamais joué

Au casino Terrazur de **Cagnes-sur-Mer**, le top dix des plus gros gains réalisés en 2021 s'échelonne de 19 000 à 52 706,10 euros. Cet établissement du groupe Tranchant précise en outre qu'un jackpot de 74 000 euros est prêt à tomber en ce début d'année 2022.

Au palais de la Méditerranée, à

Nice, cinq jolis gains ont été empochés entre le 9 juillet et le 30 septembre 2021. Ils vont de 24 232 euros à 47 796 euros. Et tous ont la particularité d'avoir été remporté via le Megapok, un jeu en ligne développé par le groupe Partouche et qui connecte plusieurs machines à sous implantées dans les différents établissements gérés par cet opérateur à travers toute la France.

Enfin, le casino Barrière du Ruhl à Nice a également « payé » en 2021. Les trois plus gros jackpots vont de 71 709 à 40 799 euros. Ce dernier montant a été empoché par un touriste de 33 ans qui rentrait de la plage juste en face. « Il s'est excusé de sa tenue, qui restait tout de même correcte, précise le groupe Barrière. Il voulait voir ce qu'était un casino. Il n'avait jamais eu l'occasion de s'y rendre. Après avoir demandé quelques explications à notre directeur de salle, il a choisi une machine qu'il trouvait « jolie ». Quinze minutes après, il gagnait le top pay ! » 40 799 euros, donc. « Il n'en revenait pas ».

E. G.

egalliano@nicematin.fr



Machines à sous au casino Partouche.

(Photo Frantz Bouton)

Nice : quelles sont les règles à appliquer en cas d'accident avec le tramway ?

Le retour des tramways dans les cœurs de ville a ajouté des contraintes supplémentaires dans la circulation urbaine. Lors d'un accident, il n'est pas toujours évident de connaître les règles qui encadrent la circulation des tramways sur la voie publique. Plusieurs paramètres sont à prendre en considération pour établir la responsabilité et l'indemnisation à laquelle les victimes pourront prétendre.

Hadrien Muller, avocat spécialisé en préjudice corporel nous en dit plus sur la réglementation en vigueur lorsqu'un accident se produit entre un piéton ou un véhicule et un tramway.



Hadrien Muller, avocat au barreau de Paris spécialisé en préjudice corporel revient sur la réglementation qui encadre la circulation des tramways. (DR)

Que faire lorsqu'un tramway est impliqué dans un accident ?

La première chose à faire, c'est de distinguer si le tramway circulait en voie propre ou non. S'il est dans sa voie, c'est le régime du fait des choses qui s'applique. Autrement dit, c'est le propriétaire du tramway qui sera responsable de ce qui arrive aux tiers. On applique ici une règle de droit commun. La seule façon de s'exonérer est de

prouver que la faute de la victime était imprévisible. Si le tramway circule sur d'autres voies, comme ça peut être le cas à une intersection, c'est la loi Badinter sur les accidents de la route qui s'applique.

Qu'en est-il des tiers impliqués dans l'accident ?

S'il s'agit d'un piéton, d'un



En octobre 2019, la ligne 1, percutée par une voiture à l'angle de l'avenue de la République et de la rue Caissotti, à Nice, a déraillé. (Photo J.- F. O.)

cycliste ou d'une personne à rollers, la victime sera toujours indemnisée, sauf faute grave. S'il s'agit d'une voiture, une fois de plus, la victime sera indemnisée, sauf si une faute de sa part est prouvée.

Et si un passager du tramway est blessé dans un accident ?

Il y a une obligation de résultat

pour le tramway. Les passagers doivent arriver en sécurité à destination. La responsabilité du propriétaire du tramway sera alors engagée et le passager devra être indemnisé.

Il n'y a pas de généralité finalement.

La jurisprudence fonctionne au cas par cas. Elle regarde en

priorité le lieu de circulation. S'il y a des barrières qui séparent les voies, s'il n'y a pas de croisements alors ce sont des voies propres au tramway et il faudra déterminer si une faute a été commise.

Et concernant les indemnisations ?

Si des personnes sont blessées, il y aura une expertise médicale. Un examen sera effectué afin de rédiger un rapport médico-légal dans lequel apparaîtra une évaluation sous forme de notation. Ce sera ensuite aux juristes de liquider les préjudices, c'est-à-dire de chiffrer et de déterminer les sommes qui devront être allouées à la victime.

Le principe est que la partie la plus fragile doit être indemnisée. Si la victime décède, il y aura alors un préjudice moral d'affection pour les proches. Là aussi, il faudra déterminer le montant de la perte due au décès.

RECUEILLI PAR
CLAIRE CAMARASA
ccamarasa@nicematin.fr